

voie, le Comte de **Soissons**] Le quel J1 ne vous reffusera Pas sans Assurement[!] Pour pouvoir revenir avec La Cour. ... [Si] Je vous Peus rendre quelque service Commendé moy abseulement.

Du Reste Je vous apprend que Monsieur [le Trésorier] de st Marc [=Saint-Marc] a fait Arrester prisonnier Varrin [=Varin, ebenfalls Finanzbeamter], qui a Angagé tous nos billets de l'espargnie [gemeint der Caisse de l'Epargne in Paris?] du traitté de L'embassadeur [von Frankreich bei den eidg. Orten, Jacques Le Fèvre de Caumartin bzw. Jean De la Barde] de l'enné 1647 et 1649. les quels billets Estant en gage ont Esté Consummez Et vendu a d'autres de sorte que Pour toulte Nostre praetention, J1 n'ous[!] reste que les debtes que les Cap.^{nes} Luy doivent. J1 m'a dit que vous Luy ... [devez] ... [10000] Livres dont J1 a donné les promesse a st Marc. L'une de 7000 L Et l'ault[r]e de 3000 L

Nous sommes aprez a scavoir Ceux qui ont Consommer nos billets le sachant nous ... [esperons] que La chambre de Justice nous fera rendre nostre bien. mais C'est une long[u]e sollicitation C'est tout que Je ... [vous peuz] mender Vous priant Vouloir faire mes baisemains a M [Gardehptm. Jean-Antoine] Renolt [= de Reynold] Et M Vostre frere [Gardelt. Konrad IV. Zurlauben] ... [Die Gardehauptleute Jean-François de] Courten [Christoph von] Wal[d]-kir[c]h Et [Samuel de] Marval sont partj a ce matin".

1) s. Zurlauben/HM II 216

Original, mit Siegeln - AH 96, 270-271

121

1662 Oktober 18., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. FRANZ LUDWIG] PFYFFER AN GARDEHPTM. [HEINRICH II.] ZURLAUBEN, BOULOGNE

"Cellecy N'est que Pour vous donner advis que Presentement Je viens de Parler a Ma[dame] La Contesse Nicolie [=Nicoli Duvernant?] qui m'a dit qu'elle Venoit recebuoir lettre de Vous au subiect de vos desirs Et que sans avoir rejeu [=reçue] La Vostre Elle n'avoit Pas Laissé de vous rendre ses services que vous avez desirez d'Elle Et aprez une long[u]e Conversation moy L'ayant Confirmé dans son bon dessin Et Apuyé vos Jnterest autant qu'il m'a Este Possible, Elle m'a dit qu'a La fin du mois ou au Commencement de L'aultre au plus tard vous aurez Vostre Congé, de quoy J'en Estois fort aise Vous Coniurant ne vous

vouloir Point Inquietter ainsi vous tous iour resiourir Comme vous avez accoustume, Et prendre Le temps Comme Il vient, sur ce subiect Je vous Entretiendrez plus au long a Vostre retour.

Le 12^{m[e]}: de ce mois Vostre [Sdt.] hans Engel Est mort le Valisien [Walliser gemeint?] E[s]t parti avec le fourier [der Gardekompagnie] ... [Aufdermaur] Et au troisieme qui Est aussi fort malade Je Luy Continue son Argent de semene Le ... [compte] de toutes ses depences nous L'aresteront[!] icy a Vostre Arrivé. s'il y a quelque aultre chose pour vostre service vous n'avez qu'a me Commender Libre-ment

du Reste M [François] Mous[s]lier [Secrétaire d'ambassade] Est de retour de La suisse de hier au soir a ce Matin Je le veu an passant au Louvre qué m'a dit. que tous les Affaires du Pais ... [sont] a merveille. que les Cantons sont toutaffait[!] satisfait, que La diette [- Zürich und Bern hatten wegen des Baus einer Kirche ihrer Konfession in Tegerfelden die Abhaltung einer gemeineidg.? Tagsatzung in Baden? verlangt¹, auf der, wie der franz. Ambassador bei den eidg. Orten, Jean De la Barde, wohl zu recht befürchtete, leicht auch die wegen Bündnis- und Pensionenfragen seit langem diskutierte Gesandtschaft der eidg. Orte nach Frankreich beschlossen werden könnte² -] ne se tiendra pas [- die nächste gemeineidg. Tagsatzung sollte dann am 12. November 1662 in Baden beginnen -]³ Et par consequend on n'enverra pas icy des deputez qu'ils seleront L'instrument de L'alliance, Afin que tout le monde Est Content! Madame La[dite] Contesse Est acouché a ce matin Encore d'un Prince fort heureusement. En Vous priant vouloir faire mes humbles baisemain a Monsieur [Gardehptm. Jean-Antoine] Renoldt [=de Reynold] Et M vostre frere [Gardelt. Konrad IV. Zurlauben] Je demeure ...

[Die Gardehauptleute Jean-François de] Courten [Christoph] Wal[d]-kir[c]h Et [Samuel de] Marval Partent Vendredj prochain⁴ sans faulte". "receu la presente le Lundy 16^e octobre [- beachte demgegenüber das Absenderdatum! -] 1662"

1) s. EA VI 1, 573 b

2) s. ebenda 562 h

3) s. ebenda 574 (Nr. 371). Stadt und Amt Zug war dabei übrigens nicht durch den hiefür in Frage kommenden Beat II. Zurlauben vertreten. Die Frankreich betreffenden Traktanden s. ebenda 574 b.

4) Aufgrund der Dorsualnotiz muss davon ausgegangen werden, dass sich der Absender in seiner Datumsangabe irrte. Es lässt sich somit nicht eindeutig feststellen, welcher Freitag gemeint ist. Tatsächlich verreisten die genannten Personen dann am Samstag, den 21. Oktober 1662, s. AH 96/120.

Original, mit Siegeln. Dorsualnotiz von Heinrich II. Zurlauben.
AH 96, 272-273